



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **DIX AVRIL** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le vingt neuf mars, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire

MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Davy COATEVAL, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : Mme Isabelle DAGAND a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.

Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Laurence GODENIR

Mme Delphine FALQUET a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.

Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN.

Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET.

M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO

M. Hugo CHAVANNE, absent.

M. Pierre DEMAISON, absent et excusé

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

Les demandes de subventions adressées par les associations ont été examinées en commission vie associative du 27 mars 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2024,

VU le budget primitif 2024 approuvé par délibération n°2024-024 du 10 avril 2024

Considérant l'avis favorable de la commission vie associative et de la commission des finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 25 voix pour

D'ATTRIBUER les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024 :

Association CINE VILLAGES	200,00 €
Association CAID CLUB DE PLONGEE	750,00 €
Association BLEU CHARBON	600,00 €
Association ASSOC.SKI CLUB DOUSSARD	6 000,00 €
Association ASSOC.LA MARTMITE	400,00 €
Association ASSOC.LA MARTMITE	200,00 €
Association ASSOC.LIEUTENANT DE LOUVETERIE 74	200,00 €
Association UNION NATIONALE DES COMBATTANTS ALPES	200,00 €
Association ECOLE DES ARTS VIVANTS	6 500,00 €
Association PREVENTION ROUTIERE	250,00 €
Association ESPACE FEMMES GENEVIEVE D	250,00 €
Association ASSOC.APF FRANCE HANDICAP DE 74	200,00 €
Association ASSOC BOUFFEES D'AIR	200,00 €
Etablissement MFR MOZAS CFA	125,00 €
Etablissement CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	625,00 €
Clique de la Combe d'Ire	11 000,00 €
Cyclos du Bout du lac	200,00 €
Handi Sport	200,00 €
Banque alimentaire 74	500,00€
CFA MFR Clos des Baz	125,00 €

N° 2024-029B

**Attribution des
subventions au monde
associatif local 2024**

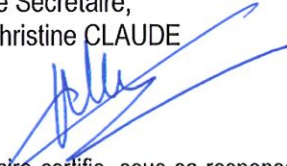
DIT que lesdites subventions ne pourront être versées aux associations qu'à réception du dossier complet de demande de subvention au titre de l'année 2024.

RAPPELLE que le montant de la subvention octroyée par la commune ne peut excéder 80% du budget total de l'opération ou de l'activité soutenue financièrement.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE



Le Maire,
Marielle JUILIEN



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le